COMMUNE DE CELLETTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2015

COMPTE-RENDU

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité de ses membres le budget primitif présenté par le Maire pour l'année 2015. Le présent budget établi avant la reprise des résultats de l'année 2014, s'élève à 1 953 310 € pour la section de fonctionnement et 581 700 € pour la section d'investissement.
Le vote a donné les résultats suivants : POUR : 15, CONTRE : 4.

COMMUNE DE CELLETTES : VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité de ses membres les subventions présentées qui seront versées en 2015 aux organismes et sociétés diverses pour un montant global de 8 757 € :

Associations et organismes	montant de la subvention (en €)
AMICALE DES SOLOGNOTS	350.00
ATELIER PATCHWORK	130.00
CARPIAU DE SOLOGNE	200.00
CHORALE CHANTELUNE	200.00
LA BIBLIOTHEQUE DE CELLETTES	2 492.00
FNACA CELLETTES CHITENAY SEUR CORMERAY	400.00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	350.00
UNRPA	500.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	300.00
CENTRE DE LOISIRS ASSOCIATIF DE CELLETTES	2 500.00
COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	900.00
CONCILIATEUR DE JUSTICE	170.00
MAISON FAMILIALE ET RURALE DE CHAINGY	30.00
CENTRE DE FORMATION DES APRENTIS DU BTP (St Pierre des Corps)	30.00
LA PREVENTION ROUTIERE	155.00
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	50.00

CAMPING : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015
Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif du camping présenté par le Maire pour l'année 2015. Le présent budget établi avant la reprise des résultats de l'année 2014, s'élève à 18 250€ pour la section de fonctionnement et 3 400 € pour la section d'investissement.

TARIFS au 12/01/2015
Le Conseil municipal a adopté les tarifs suivants applicables aux services communaux à compter du 12/01/2015 :

	Tarifs 2015 **En €**
Camping (tarifs journaliers)	
Campeur	**3,50**
Emplacement et véhicule	**2,50**
Enfant de moins de 7 ans	**2,80**
Branchement EDF	**2,95**
Garage mort juillet et août	**9,60**
Garage mort juin et septembre	**5,75**
Tarifs "jeunes" Cellettes	**2,00**
Machine à laver	**3,75**
Service Enfance Jeunesse	
Droit d'entrée Déclic Jeunes	**10,00**

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

Le Maire informe l'assemblée des décisions suivantes :

- Vente d'une concession dans le cimetière communal de Cellettes d'une durée de 30 années pour le prix de 164.65 € ;
- Vente d'une concession dans le cimetière communal de Cellettes d'une durée de 50 années pour le prix de 309.05 €
- Signature d'un marché de prestations de nettoyage dans les bâtiments communaux avec DIRTY FLOOR 4 rue des Fauvettes 41400 MONTRICHARD pour un montant de 24 110 € H.T soit 28 932.00 € T.T.C.

A Cellettes, le 09 Janvier 2015
Le Maire,

Michel CONTOUR

Affiché le 12/01/2015